

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

N°2024/03/28/12 - OBJET : Requalification du parc Benjamin Priaulet. Demande de subvention au conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Le vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET à compter du point n°6, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, LAFFITTE Patrick

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Sébastien THOMAS à Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON à Bernadette SAMUEL, Emilie GERMAIN à Dominique STEKELOROM, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Laurent JUGLARET jusqu'au point 5 inclus

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mission confiée au cabinet GESTIN Loic en vue de l'aménagement de la place Henri GIRAUD et de ses abords. Il précise que le parc Benjamin Priaulet fait partie intégrante de ce périmètre et qu'en exécution du scénario retenu en phase 2 de cette étude le cabinet susvisé a affiné le programme de requalification du Parc selon les objectifs définis par le comité consultatif urbanisme/travaux et a donné un chiffrage des travaux correspondants.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est opportun, dans la continuité du réaménagement de la maison Priaulet achevé pour accueillir la maison de santé pluriprofessionnelle, de poursuivre par l'aménagement du parc.

Il y a donc lieu ce jour d'approuver le descriptif des travaux tel qu'annexé à la présente ainsi que l'estimation financière établie à hauteur de 288 578,58€ HT

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, Deux abstentions Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN (procuration à Marie-Pierre CALLET)

Vu l'état d'avancement de l'étude confiée au cabinet GESTIN Loic portant sur l'aménagement de la place Henri GIRAUD et de ses abords

Vu le descriptif des travaux relatifs à la requalification du parc Benjamin Priaulet et le coût prévisionnel associé à hauteur de 288 578,58€ HT

APPROUVE le contenu de ce projet entrant parfaitement dans les engagements pris au titre du PACTE

ADOpte le plan de financement prévisionnel ci-après :

-montant du projet : 288 578,58€ HT

-subvention conseil départemental au titre du FDADL 60% : 173 147,15€

-autofinancement commune de Maussane les Alpilles : 115 431,43€ + TVA

SOLLICITE du conseil départemental la subvention correspondante au titre du dispositif FDADL

DONNE au Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :

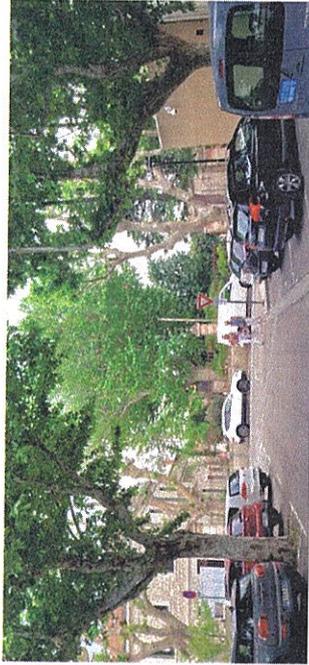
29 MARS 2024

Secrétaire de séance,
Bernadette SAMUEL

Le Maire,
Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 29 MARS 2024

ZONE 2 : REQUALIFICATION DU PARC BENJAMIN PRIAULET



Vue actuelle du Parc depuis la place Giraud

DESRIPTIF DES TRAVAUX :

1. Suppression de l'aire de jeux existante, abattage d'arbres, démolition du réservoir
2. Entierement de la cuve Gaz
3. Création d'un caniveau aérien pour infiltration des EP sur site et rafraichissement d'air ambiant
4. Reprise du réseau d'eau potable pour arrosage
5. Reprise du réseau d'éclairage public, d'illumination, de surveillance et sonorisation en connexion avec les réseaux existants
6. La pose bornes escamotables
7. terrassements et nivellement
8. Création d'allées piétonnes en stabilisé
9. Création d'une aire de jeux neuve (âges de 3 à 11 ans)
10. Création de jeux d'eau
11. Aménagement d'espaces végétalisés peu consommateurs d'eau et plantation de nouveaux arbres d'ombrage
12. Pose d'agrs sportifs intergénérationnels
13. Pose de table de picnic
14. Pose de mobilier urbain divers (corbeilles...)
15. Pose de candélabres
16. La rénovation de la clôture côté Ouest

Le Parc Benjamin Priaulet constitue une véritable charnière entre le centre du village à l'Est, l'espace Agora au Nord et la future place Giraud réaménagée à l'Ouest. Il est en partie un Espace Vert à protéger au PLU (P2) dont 80% de la surface doit rester imperméable.

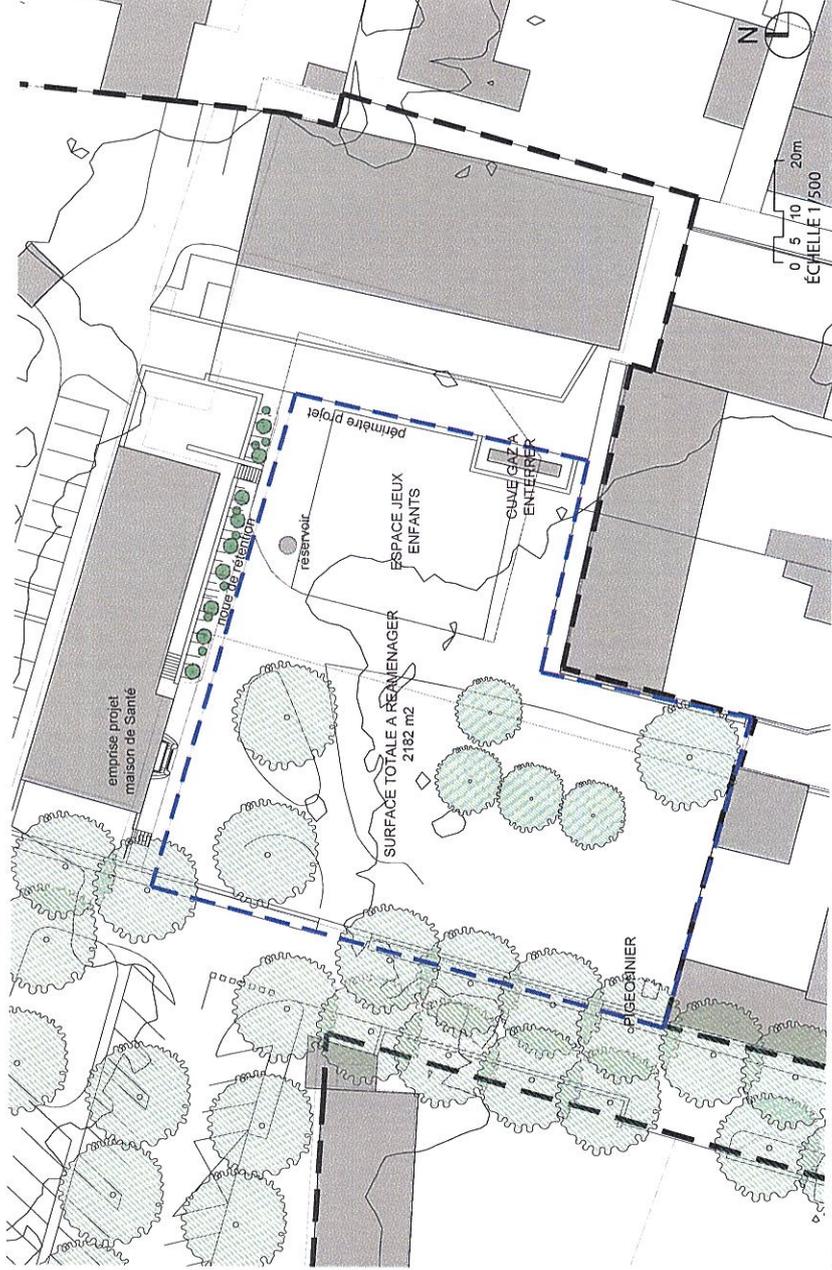
Suite à la restructuration récente des bâtiments de la Médiathèque / Maison France Services / Poste puis de la Maison de Santé, le Parc est désormais entouré de nombreux équipements avec aussi la salle Favier, les écoles, la crèche et la mairie. Son état nécessite aujourd'hui une rénovation globale et qualitative répondant aux enjeux de développement durable.

L'objectif du projet sera de dégager un axe visuel et de circulation vers la médiathèque depuis le portail d'entrée existant.

Pour cela, l'aire de jeux pour enfants sera déplacée à proximité de l'école, agrandie et close. La création d'une nouvelle entrée permettra de connecter cette espace directement à la nouvelle zone piétonne de l'avenue des Ecoles et aux entrées du groupe scolaire.

Le parc sera donc structuré autour d'une allée centrale, mais des axes secondaires viendront mettre en valeur la Maison de Santé ainsi que des jeux d'eau. La cuve Gaz, point noir visuel devra être enterrée.

Le Parc devra devenir un véritable lieu de rencontre intergénérationnel, lieu de lien social avec des jardins partagés et pédagogiques et des tables de picnic. Ilot de fraicheur ombragé, il servira aussi de prolongement extérieur aux équipements, tel une salle d'attente ou une salle de lecture de plein air, un lieu de loisir avant ou après l'école.



PLAN DE L'EXISTANT - ZONE PROJET EN BLEU

PHASE 2b
PROGRAMMATION

DOCUMENT:
FICHE PROGRAMME
PARC BENJAMIN PRIAULET

ARCHITECTE URBANISTE : GESTIN ARCHITECTES EIRL
ARCHITECTE : ATELIER ARCADIA
BETVRD : BET YARS
EXPERT FONCIER : CABINET VITALU

Maitrise d'ouvrage :
COMMUNE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES
Date :
Mars 2023

ÉTUDE DE PROGRAMMATION ET
DE REQUALIFICATION
DE LA PLACE HENRI GRAUD
Maussane-les-Alpilles

PROVISoire

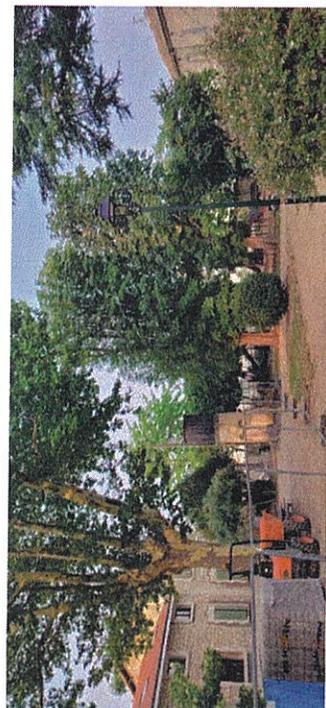
ZONE 2 : REQUALIFICATION DU PARC BENJAMIN PRIAULET



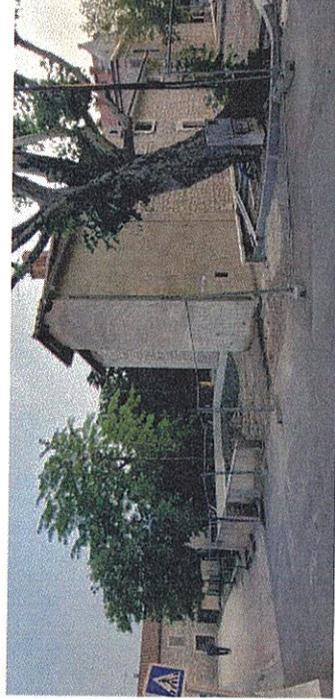
La façade Sud de la Maison de Santé devra être mise en valeur notamment en dégagant l'axe sur le Pignon à gauche.



L'aire de jeu de plus de 15 ans et masque la médiathèque, elle sera déplacée, agrandie et refaite entièrement à neuf (adaptée aux âges de 3 à 11 ans).



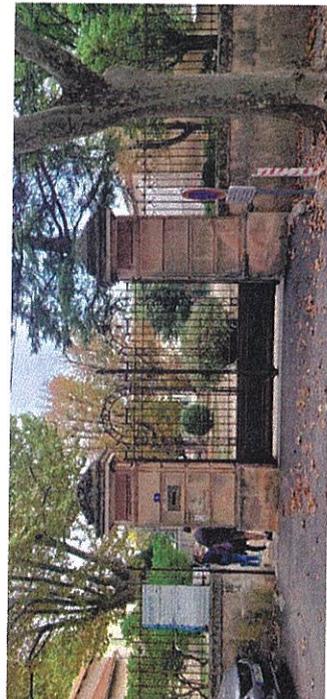
Les arbres de haute tige existants (platanes, cèdre...) devront être conservés sauf si leur état sanitaire ne le permet pas. L'ancien réservoir sera supprimé.



Des bornes de contrôle d'accès fermeront la zone au Nord.



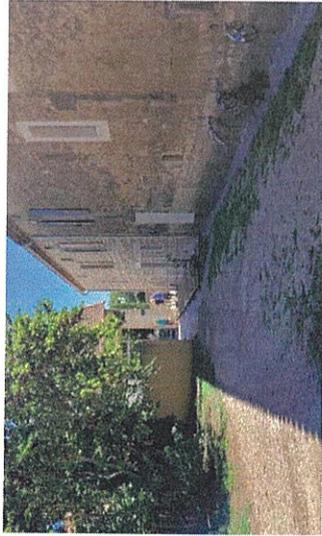
La cuve de Gaz sera complètement enterrée au même endroit



Les grilles et portails côtés Ouest du Parc seront renouvelés et mis en valeur. Un nouveau portail de style identique sera créé côté aire de jeux.



Certains éléments disgracieux (goulotte côté mairie) devront être masqués ou intégrés.



Un espace «tampon» sera créé avec les habitations donnant sur le Parc (verger, potager).



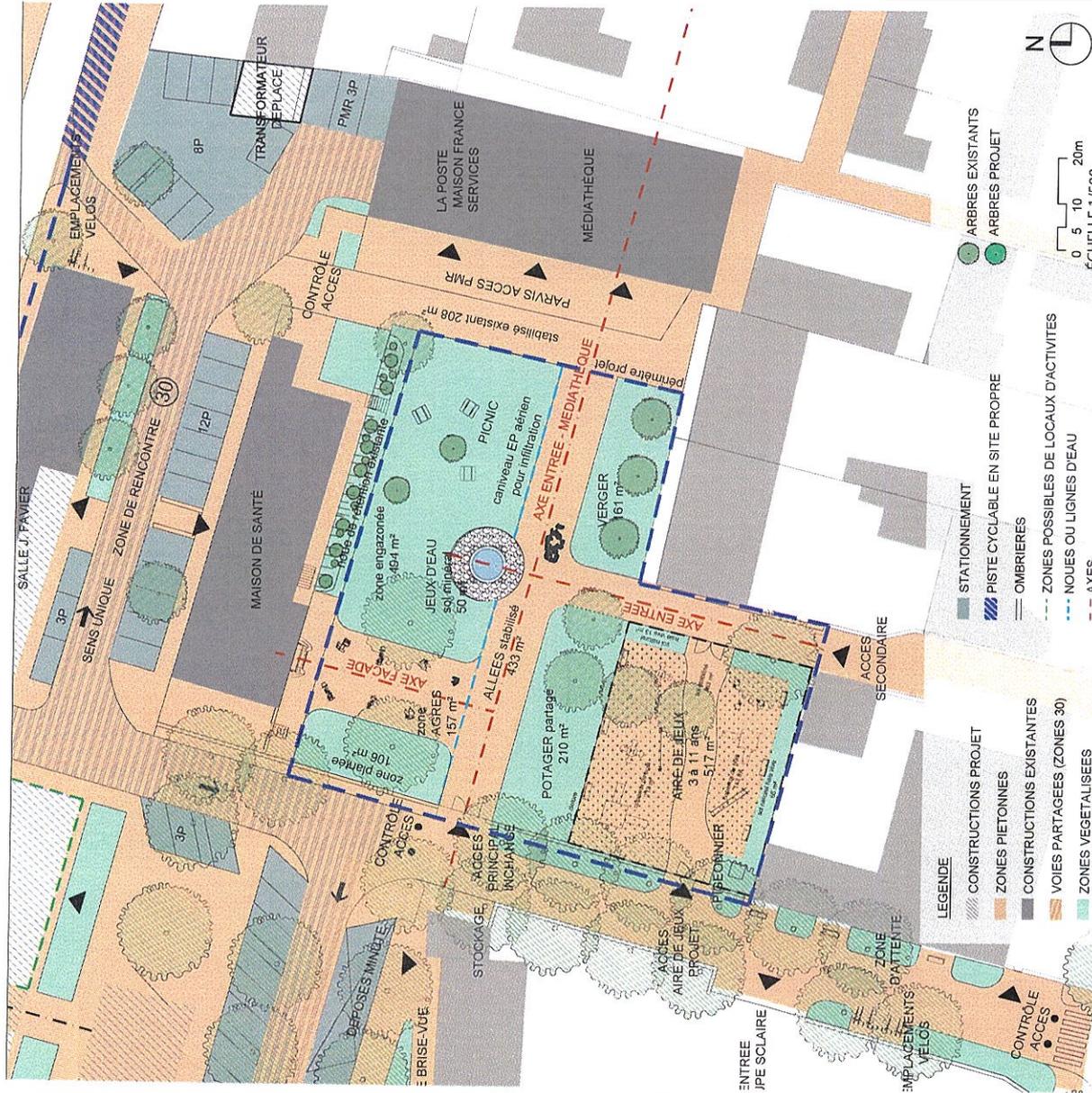
L'allée devant la Médiathèque ne nécessite aucun travaux.

<p>ÉTUDE DE PROGRAMMATION ET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRI GIRAUD Maussane-les-Alpilles</p>	<p>Maitrise d'ouvrage : COMMUNE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES Date : Mars 2023</p>	<p>ARCHITECTE URBANISTE : GESTIN ARCHITECTES EIRL ARCHITECTE : ATELIER ARCADIA BET VRD : BET YVARS EXPERT FONCIER : CABINET VITALI</p>	<p>DOCUMENT: FICHE PROGRAMME PARC BENJAMIN PRIAULET</p>	<p>PHASE 2b PROGRAMMATION</p>
--	---	--	---	-----------------------------------

PROSPECTIVE

ZONE 2 : REQUALIFICATION DU PARC BENJAMIN PRIAULET
IMAGES DE REFERENCES:

agres sportifs, jeux pour enfants, jeux d'eau, potager partagé, tables de picnic...



PLAN PROJET

<p>ÉTUDE DE PROGRAMMATION ET DE REQUALIFICATION DE LA PLACE HENRI GIRAUD Maussane-les-Alpilles</p>	<p>Maitrise d'ouvrage : COMMUNE DE MAUSSANE-LES-ALPILLES Date : Mars 2023</p>	<p>ARCHITECTE URBANISTE : GESTIN ARCHITECTES EIRL ARCHITECTE : ATELIER ARCADIA BETYRD : BET YVARS EXPERT FONCIER : CABINET VITALI</p>	<p>DOCUMENT: FICHE PROGRAMME PARC BENJAMIN PRIAULET</p>
<p>PHASE 2b PROGRAMMATION</p>			